

Altviller

N° 2

Mars 96

E d i t o

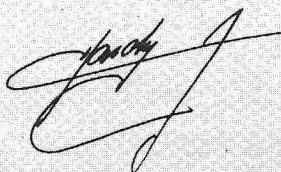
Voici le n° 2 d'Altviller. Il fait suite à celui paru en décembre 1995. Nous nous efforcerons de le faire paraître trimestriellement.

Plus qu'un bulletin d'informations municipales, j'ai voulu un journal communal où toutes les associations de la commune trouveraient leur place.

En effet, les différentes associations, leurs activités, manifestations et animations sont mal connues et il m'a semblé judicieux de leur donner l'occasion de s'exprimer.

A ces associations, à leurs membres, aux bénévoles, sans lesquels on ne pourrait dynamiser la vie de notre village, j'adresse mes plus vifs encouragements à persévérer.

Cela ne pourra se réaliser que si chacune et chacun de nous participe effectivement à la vie de notre village.



La médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à M. Gaston ROUGET



Le 5 janvier 1996, lors de la cérémonie des voeux du Maire qui s'est déroulée cette année pour la première fois en public au foyer, M. François Hardy a décoré son ancien adjoint, M. Gaston Rouget de la médaille d'Honneur en Vermeil pour trente ans de mandat électif.

M. Rouget a été élu au conseil municipal pour la première fois en 1965 et fut premier adjoint de 1977 à 1995.

Sommaire

Edito.....	p 1
30 ans de services pour M. Gaston Rouget.....	p 1
Informations Communales.....	p 2
Etre pompier à Altviller.....	p 4
A.S.C.A.....	p 5
Association Notre-Dame du Rosaire.....	p 5
La Chorale de Lachambre-Altviller.....	p 6
La fédération des parents d'élèves.....	p 7
L'U.S.L.A.....	p 7
Infos pratiques.....	p 8

Informations communales

Neige et verglas

L'hiver était rude et s'est installé brutalement fin décembre, surprenant tout le monde. Le verglas a posé beaucoup de problèmes à la circulation. Les moyens propres de la commune ne nous ont pas permis de procéder au sablage des routes. Aussi avons-nous confié ce service à la D.D.E (direction départementale de l'équipement). Pour elle, des priorités existent et les voies communales ne sont pas prioritaires, contrairement au C.D. 22.

Le stationnement anarchique de véhicules dans certaines voies étroites a empêché parfois le bon déroulement du sablage.

Un stock de sel était mis à la disposition des habitants à la ferme de M. Guerber. Certaines personnes ont donc pu se servir. Le stock de sel sera renouvelé pour l'hiver prochain et nous étudierons la possibilité de le répartir en divers endroits de la commune.

Carte scolaire

Dans le cadre de la révision de la carte scolaire, le Comité Technique de l'Inspection Académique a prévu la transformation des deux classes enfantines en une Ecole Maternelle à deux classes. La troisième classe sera confiée à un instituteur (ou professeur des écoles) chargé d'école à une classe. D'autre part, avec l'avis favorable du Conseil Municipal, les enseignants de l'école maternelle accueilleront les enfants dès l'âge de deux ans à partir de la rentrée 96. Nous avons appris par contre qu'une classe du regroupement pédagogique était menacée de fermeture à Lachambre.

Vandalisme

Les feux clignotants installés fin décembre sur le C.D. 22 pour inciter les automobilistes à la prudence n'ont pas fait long feu ! Peu de temps après leur mise en place, ils ont été la proie de vandales qui ont arraché les fils électriques. Depuis, ils ont été remis en service.

Eclairage public

Un point lumineux a été demandé et installé, après avis du Conseil Municipal, rue de la Nied à l'entrée du chemin menant à la ferme de M. Douscher.

F u t u r e m a i r i e

A la demande du maire, trois cabinets d'architecte ont présenté un avant-projet pour la réalisation de la future mairie, à la place de l'actuel presbytère. C'est finalement le projet de Mme Habert, architecte à Saint-Avold qui semble, aux conseillers municipaux, le plus conforme à leur attente. Après un entretien avec l'architecte, le Conseil l'autorise à peaufiner son projet.

L'ancien presbytère sera démoli dès que l'autorisation sera accordée. Les personnes intéressées par la récupération de matériaux divers (portes, fenêtres, gravats, ...) peuvent se faire connaître en mairie avant le premier mai 1996.

U n e c a n t i n e p o u r n o s e n f a n t s

Suite à l'étude et au questionnaire proposés par l'APE de Altviller-Lachambre en 1995, nous avons pu constater qu'il existait une réelle demande pour un accueil des élèves, le matin avant la classe, à midi pour la restauration et le soir après la classe.

Afin de venir en aide aux parents qui rencontrent des difficultés pour concilier travail et scolarité de leurs enfants, les municipalités de Altviller et de Lachambre proposent de mettre en place un accueil périscolaire.

Le presbytère de Lachambre a été retenu comme lieu d'accueil, en effet cet appartement a l'avantage de se situer à proximité de l'école. Il est équipé d'une cuisine spacieuse, et ces différentes pièces permettent de séparer les aires de jeux et de travail. Quelques aménagements seront réalisés pour mettre en conformité ce local.

L'accueil est prévu dès 7 h 15 le matin jusqu'à l'heure de l'école ou du ramassage scolaire (pour les enfants devant rejoindre l'école de Altviller). A la sortie de midi les enfants seront pris en charge; un repas confectionné par une société agréée pour ce type de repas scolaire leur sera servi par une personne de service. Après la classe, retour au presbytère où les enfants pourront prendre leur goûter, préparer leurs devoirs, ou s'occuper à des activités récréatives. Pour plus de renseignements adressez vous en mairie.

M a t é r i e l d e s p o m p i e r s

Les appareils respiratoires de nos pompiers ne sont plus conforme aux nouvelles normes. Le Conseil municipal autorise le chef de corps à les remplacer et accepte l'achat d'une nouvelle tenue pour une jeune recrue. L'achat d'une tronçonneuse a été jugé inopportun à cause d'une utilisation trop épisodique.

F e r m e t u r e d e s c o l o m b i e r s

Un arrêté préfectoral prévoit la fermeture des colombiers du :

- 15 mars au 15 avril
- 1er mai au 31 mai
- 1er octobre au 15 novembre.

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Etre pompier à Altviller

Le Centre de Première Intervention d'Altviller c'est :

Un Sous-Lieutenant Chef de Corps : Pierre BOUR

2 Caporaux-Chefs : Marie-Claire KUKOVICIC,
Anne PICQ

13 Sapeurs : Hervé BANA - Christophe BOUR - Olivier BOUR - Serge BOUR - J.Paul BOURDEAUX - Dominique BOUSCH - Firmin BROQUARD - Laurent BROQUARD - J. Michel HAUSSER - Antoine MOTA - Séverine STUPKA - Roger TOMCZAK - Frédéric WEYRATH

Notre fonctionnement

L'astreinte : Au début de l'année, nous définissons des équipes de trois personnes (dont l'une munie du permis Poids Lourds) pour assurer l'astreinte du mois (Appels pour petites interventions).

Qui peut devenir pompier ?

Toute personne âgée de 16 ans, dont l'aptitude physique est reconnue par le Médecin Sapeur-Pompier. Les Pompiers suivent des stages d'Initiation, d'IMEP (Utilisation du Fourgon Pompe-Tonne), Lot de Sauvetage et Port de l'A.R.I. Ceci afin de savoir utiliser le matériel dont dispose le C.P.I. d'ALTVILLER.

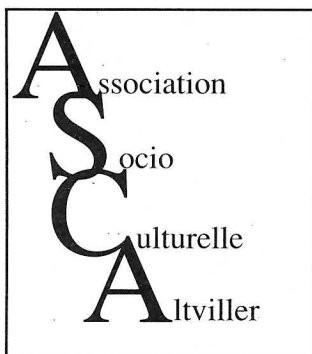
En complément, sont suivis des stages de Secourisme, Ranimation et Secours Routier, pour la partie "Secours aux Victimes".

Régulièrement, les Pompiers suivent des séances de recyclage des connaissances.

Ces Formations sont obligatoires pour passer les examens de Caporal, Sous-Officiers et Officier.

Les manoeuvres : En principe, le premier dimanche du mois. Elles sont consacrées :

- A la vérification et à l'entretien du matériel ;
- A des simulations d'interventions qui peuvent se présenter à nous : incendie, feux de cheminée, sauvetage de victimes, etc...



Activités

- Peinture le lundi à 20 h 00
- Ping-pong le mardi, jeudi et vendredi à 18 h 00
- Tennis pendant toute l'année
- Mercredi récréatif à 14 h 00
- Gymnastique le mercredi à 20 h 00
- Le club des aînés le jeudi à 14 h 00
- Art floral 1 fois par mois le jeudi à 20 h 00

Nos fêtes

Plusieurs années de fonctionnement, d'améliorations, d'essais ont permis à toutes nos festivités de connaître un grand succès. Cette année encore, dans le but de faire vivre notre village pendant l'été, nous avons programmé deux fêtes pendant ces mois de vacances :

30 juin : Une journée «Pétanque et tennis» sur nos installations à côté du club-house.

28 juillet : «La tête et les jambes» sera cette année encore notre événement principal.

Beaucoup de personnes vont encore s'investir pour que ces manifestations puissent se dérouler correctement. Aussi nous espérons une vaste participation pour récompenser tous les efforts consentis par les bénévoles et ainsi connaître les mêmes réussites que les années précédentes.



Jean-Claude Gianadda
Vendredi 12 avril à 20 h 30
à l'église d'Altviller
Entrée gratuite

Le dossier : Les mercredis récréatifs

Depuis le mois de septembre 1995, l'ASCA a mis en place une nouvelle structure d'activités sportives et culturelles afin de mieux répondre aux demandes de nos adhérents. Ainsi depuis mi-octobre la priorité a été donnée pour relancer le «mercredi récré». Depuis, cette activité très prisée par les jeunes peut déjà être considérée comme une réussite. En effet, au fil des semaines cette activité se fit apprécier, aimer (merci les responsables) et apporte ainsi la preuve que celle-ci doit se poursuivre afin que notre jeunesse puisse en bénéficier encore de longues années.

A s s o c i a t i o n N o t r e - D a m e d u R o s a i r e

Notre association organise chaque année une dizaine de sorties à caractères religieux. Mais mis à part ces sorties, nous organisons également des événements, tel que celui du vendredi 12 avril prochain. Effectivement, après près de deux ans d'attente, nous accueillerons durant cette soirée Jean-Claude Gianadda qui est auteur, compositeur et interprète. Cet artiste marseillais que certains d'entre vous connaissent sans aucun doute, sillonne les routes de l'Europe pour y chanter l'amour et la joie. Il faut toute fois signaler que son répertoire ne comporte pas seulement des chants religieux. En espérant vous voir nombreux le 12 avril, nous vous souhaitons de joyeuses Pâques.

Altviller

C horale de Lachambre - Altviller

U ne envie de chanter...

Le chant choral a quelque chose de magique, c'est sûr...

D'abord pas nécessaire d'avoir une belle voix : elle est couverte par celles des voisins !... Assemblez ensuite des répétitions régulières. Ajoutez un bon chef de chœur et voilà la magie du chant choral qui s'installe.

L'ambiance qui habite «l'Association Chorales de Lachambre - Altviller» ne peut laisser insensible ceux qui la côtoient et ceux qui l'écoutent : il y a là, manifestement une âme où sérieux et humour cohabitent en harmonie.

Et puis l'originalité de l'association c'est qu'elle propose une chorale «2 en 1», c'est à dire qu'elle se partage en deux groupes indépendants :

- **La chorale paroissiale** d'abord, qui anime avec assiduité les messes et célébrations des dimanches, jours de fête, mariages... Elle répète toutes les semaines soit les mardis, soit les jeudis à 20 h 00 en l'église de Lachambre ou d'Altviller. Chef de chœur : Raoul Mertens.

- **Le groupe «récré-a-son»** ensuite, dont la vocation est de se faire plaisir avec des chants populaires français ou venus d'ailleurs, avec le rythme et du sourire. Son but est surtout de partager ce plaisir dans des concerts, etc. Répétitions tous les quinze jours en l'église de Lachambre à 20 h 00. Chef de chœur : Gilbert Carme.

Projets : Concerts, fête de la musique le 21 juin dans nos deux villages, Sainte Cécile, chants dans des hôpitaux, etc.

Vous avez envie de partager cette joie et cette magie du chant ? On vous attend, sans bizutage et avec le sourire.



La fête de la musique, le 21 juin 1995

A Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de Lachambre-Altviller est affiliée à la Fédération Nationale des Conseils de Parents d'élèves (F.C.P.E). Nous comptons cette année quarante deux familles adhérentes.

- Nous représentons les parents d'élèves au sein du conseil d'école qui traite de toute les questions relatives à la vie scolaire.
- Nous participons à l'encadrement d'activités telles que l'aide à la lecture, piscine pour les maternelles, sorties éducatives et sportives et toutes autres activités extra-scolaires organisés par l'A.S.S.E.
- Nous organisons ponctuellement des manifestations telles que la "journée familiale" qui aura lieu cette année le 9 juin à Altviller, dont le but est d'offrir aux participants une journée de détente conviviale.
- Nous assurons la gestion des fournitures scolaires et la distribution du lait à la maternelle...

Notre grand objectif pour la rentrée est de créer un "accueil péri scolaire", en d'autres termes une "garderie" qui fonctionnera de 7 h 00 à 8 h 30 de 12 h 00 à 14 h 00, avec un service cantine, et de 16 h 30 à 18 h 00 environ. Cette structure répond à une demande, un besoin des familles dont les deux parents travaillent. Nous espérons ramener à l'école de nos deux villages des enfants qui sont scolarisés ailleurs faute de moyens de garde. Nous remercions les municipalités de Lachambre et d'Altviller qui ont compris notre ambition et ont tout mis en oeuvre pour réaliser cette structure d'accueil.

Notre tâche est variée et nous nous sentons parfois bien seul au sein du comité, où Altviller est peu, mais efficacement représenté par Deru Patricia, Broquard Sonia, Bischoff Fabienne, Collela Vivianne. Toutefois, les renforts et idées neuves seront les bienvenus à la prochaine rentrée.

N'oubliez pas notre journée du 9 juin, et à bientôt dans ce journal.

N on, l'U.S.L.A n'est pas mort

Après une première moitié de saison catastrophique, les protégés du président Besch ont retrouvé le sérieux et le goût de jouer.

Les joueurs sont jeunes et manquent d'expérience. Par contre, ils possèdent une grande qualité : la volonté. La saison est encore longue et beaucoup de choses peuvent encore se passer. Après ces deux premiers matchs de la deuxième moitié de saison qui se sont soldés par deux victoires, tous les rêves sont permis. Il faut y croire jusqu'au bout ; non, l'U.S.L.A n'est pas mort !

Nous rappelons aux intéressés que les entraînements ont lieu les mercredi et vendredi à 18 h 30. Nous comptons parmi nous M. Pierre Worms qui s'est proposé d'entraîner les gardiens de but (étant lui même un ancien gardien de renom) et de prodiguer les premiers soins aux blessés. Nous recherchons des personnes désirant renforcer notre comité.

I n f o s p r a t i q u e s . . .

Les permanences en Mairie

Lundi : 14 h 00 à 15 h 00 / 19 h 00 à 20 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 00

Vendredi : 14 h 00 à 15 h 00

Heures d'ouverture des services du Cadastre à Forbach

Du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 15

Service des cartes grises

Sous-préfecture de Forbach

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30

Permanence Sécurité Sociale

Mairie de Saint-Avold

Le mardi et le vendredi de 8 h 00 à 11 h 30

Quelques n° de téléphone utiles et urgents

Mairie : 87 92 06 54

Pompiers : 18

Gendarmerie : 87 92 10 17

Syndicat des eaux : Service adm. 87 92 69 73

E.D.F. - G.D.F. : Service dépannage 87 04 73 35

Presbytère : Foyer Notre Dame : 87 92 12 92 (Père Barbier)